



Bonne rentrée
à tous
les étudiants
et étudiantes!

Page 3 à 11

*Votre
municipalité*

Messages municipaux

Page 12-20

Vie citoyenne

Vivre à St-Gervais Loisirs
Organismes communautaires
Calendrier Bibliothèque

Page 21-24

*Espace
commercial*

Répertoire des annonceurs

BUREAU MUNICIPAL

150, rue Principale
Courriel : info@saint-gervais.ca
Téléphone : 418 887-6116
Fax : 418 887-6312

HEURES D'OUVERTURE

- Lundi : 8h30 à 12h et 13h à 16h30
- Mardi : 8h30 à 12h et 13h à 16h30
- Mercredi : 8h30 à 12h et 13h à 17h
- Jeudi : 8h30 à 12h et 13h à 16h30
- Vendredi : 8h00 à 12h

saint-gervais.ca



- JOHANNE SIMMS, DMA
Directrice générale
- RENÉE FAVREAU
Greffière-trésorière adjointe
- ROCH CÔTÉ
Contremaître
- DIANE MERCIER
Agente d'accueil aux communications
et au service à la clientèle
- LUDOVIC BILODEAU
Responsable de l'urbanisme
et de l'inspection municipale



TÉLÉPHONES À RETENIR

Urgence	911
Sûreté du Québec	418 887-4058
Sans frais 310-4141	Cell *4141
Bibliothèque	418 887-3628
Bureau de poste	418 887-3986
Caserne des pompiers	418 887-4009
C.L.S.C.	418 883-2227
Alcoolique anonyme	418 835-1631
Centre d'éduc. des adultes	418 887-1308
École Nouvelle-Cadie	418 887-3465
Garage municipal	418 887-6055
Hopitaux : Charny	418 832-2993
Lévis	418 835-7121
Montmagny	418 248-0630
Loisirs	418 887-3732
Presbytère	418 887-3248

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL 6 SEPTEMBRE 2022 - 20H

VOTRE MAIRE



GILLES NADEAU

VOTRE CONSEIL



VINCENT
BILODEAU
Conseiller #1



ROSANNE
POMERLEAU
Conseillère #2



ÉRIC ASSELIN
Conseiller #3



NICOLAS
TURCOTTE
Conseiller #4



ROXANNE
BOUDREAU-
GUIMOND
Conseillère #5
Mairesse suppléante
pour 2022



MARC MARTINEAU
Conseiller #6

À PROPOS DU JOURNAL

Prochaine date de tombée pour l'envoi de vos communiqués
MERCREDI 7 SEPTEMBRE 2022 AVANT 16H00
à l'adresse suivante legervaisien@hotmail.com

Les articles doivent être dûment signés par leurs auteurs. Prendre note que certains formats de sauvegarde de fichier ne permettent pas la correction.

Les opinions exprimées dans ce journal ne reflètent que celles des auteurs et n'engagent en rien celles de la municipalité. Le journal se réserve le droit de rejeter tout article à caractère diffamatoire ou encore de l'abréger ou de le corriger avant publication.

Bonjour à toutes et à tous,

J'espère que votre été se passe bien et que vous profitez de vos vacances et des belles journées. Du côté de la Municipalité, les dossiers évoluent positivement malgré les vacances des différents intervenants. Nous avons reçu toutes les autorisations requises pour deux dossiers importants et j'ai le plaisir de vous en faire part.

1: RÉFECTION D'UNE PORTION DU 2^E RANG EST

Les travaux entre le 110, 2^e Rang Est, jusqu'à la limite de la municipalité de Saint-Raphaël (2 190 mètres) débiteront le 22 août pour une durée d'environ 50 jours ouvrables. La circulation locale sera maintenue la plupart du temps, mais pourrait être interrompue lors du remplacement de 9 ponceaux qui traversent la route. Une signalisation appropriée sera mise en place et les différents services d'urgence sont avisés. Pour faciliter les travaux, nous vous demandons d'éviter ce secteur sauf si obligation d'y passer.

2: DÉVELOPPEMENT LAPIERRE, PHASE 3

Nous avons reçu le certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Les travaux devraient débiter vers le début septembre pour se terminer vers la mi-novembre. Lors des travaux, il est possible qu'il y ait des entraves, en particulier lors des connexions avec les conduites de la rue Lapierre. Nous demandons votre collaboration pour ne pas vous approcher des travaux par souci de sécurité. Il nous reste à connaître le délai d'implantation du réseau électrique avant de planifier la vente des terrains et les constructions éventuelles.

AUTRES DOSSIERS

FAUCHAGE DE BORDURES DES FOSSÉS

Nous avons un retard dans le fauchage des fossés dans les rangs. La raison est que l'entrepreneur retenu pour le fauchage et le débroussaillage que l'on fait à tous les deux ans n'a pas respecté les conditions du contrat. La Municipalité a donc dû recourir à un autre entrepreneur avec les délais que cela occasionne. Nous nous en excusons.

COMPOST DOMESTIQUE

Certains citoyens ont pris l'habitude de faire leur propre compost. C'est une bonne idée qui a pour effet de réduire les déchets et de profiter d'une source d'engrais pour les plantes. Toutefois, nous vous demandons de vous assurer que vos contenants à compost respectent les bonnes pratiques afin d'éviter les mauvaises odeurs et d'attirer les rongeurs et la vermine.

HAIES DE CÈDRE OU AUTRES

Les haies, de quelque nature qu'elles soient, permettent d'améliorer l'intimité des terrains. Par contre, vous devez vous assurer qu'elles respectent quelques règles. Une haie qui est placée directement sur la ligne entre deux terrains est de la responsabilité des deux voisins concernés. Si elle est plantée complètement sur votre terrain, vous devez vous assurer qu'elle ne déborde pas sur le terrain voisin ou qu'elle ne nuit pas à l'usage du terrain voisin.

Un bon voisinage est garant d'une bonne entente.

Je vous souhaite une bonne fin d'été.

Gilles Nadeau, maire

INVITATION À TOUTE LA POPULATION DE ST-GERVAIS PIQUE-NIQUE FAMILIAL

DATE : SAMEDI, LE 10 SEPTEMBRE
(en cas de pluie, remis au dimanche
11 septembre)

ENDROIT : PARC HISTORIQUE DE
LA PROMENADE-DES-SŒURS

HEURE : VERS 11H30

Le comité d'Embellissement, le comité du Jardin collectif, le club de l'Âge d'Or et la municipalité de St-Gervais sont heureux d'inviter toute la population de St-Gervais à un pique-nique familial qui aura lieu à la date mentionnée en titre. Ce pique-nique vise 3 buts :

- 1 : Inaugurer et voir les améliorations faites au Parc historique de la Promenade-des-Sœurs au début de l'été en lien avec « les Fleurons du Québec ».
- 2 : Participer au lancement des activités 2022-2023 du club de l'Age d'Or.
- 3 : Fraterniser entre citoyennes et citoyens et les élu(e)s dans le cadre de la Semaine de la municipalité.

PROGRAMMATION

- 1 : **Vers 11h30** : arrivée et dîner. Chaque personne ou famille apporte son dîner.

La Municipalité vous offre une épiluchette de blé d'Inde.

2 : Au cours de l'après-midi :

Présentation des nouveaux aménagements du parc.
Activités intergénérationnelles avec l'Âge d'Or.
Quelques surprises et tirages.

3 : Sourire, bonne humeur, détente et échanges cordiaux,
le tout de façon très décontractée.

Inscrivez cette date à votre calendrier.
Nous vous attendons en grand nombre.

Gilles Nadeau, maire

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUILLET 2022

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINT-GERVAIS, MRC DE BELLECHASSE, QC, TENUE
LE 5 JUILLET 2022 À 20H AU BUREAU MUNICIPAL SITUÉ
AU 150, RUE PRINCIPALE

4.1 COMPTES ET ADOPTION

220703

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU QUE le conseil accepte les comptes
du mois de JUIN 2022 tels que présentés dans le document
fourni aux membres du conseil et autorise la directrice générale
à en faire le paiement :

Administration générale	54 717.75 \$
Sécurité publique	14 744.98 \$
Transport routier	70 021.81 \$
Hygiène du milieu	23 715.40 \$
Santé & Bien-être	0.00 \$
Aménagement et urbanisme	11 074.86 \$
Loisirs et culture	33 033.30 \$
Frais de financement	0.00 \$
Activités financières – Aménagement nourricier	
Parc rue du Repos	3 501.32 \$
TOTAL	210 809.42 \$

Résolution adoptée à l'unanimité.

4.2 TRAVAUX EXÉCUTÉS PARC HISTORIQUE DE LA PROMENADE-DES-SOEURS

220704

ATTENDU QUE la Municipalité a remporté la 16^e édition du
concours « Du jardin dans ma ville » organisé par les Fleurons
du Québec en décembre 2021, signifiant la réalisation
d'un projet d'aménagement d'un espace public d'une valeur
de 15 000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité, en participant à ce concours
avait comme objectif d'intégrer de la couleur, de la texture
et de la variété dans le Parc historique de la Promenade-
des-Sœurs ;

ATTENDU QUE le 17 juin dernier le projet a été réalisé par
M. Christian Dufresne, M. Jonathan Dupuis et les élèves
du groupe 2110 du Centre de formation horticole de Laval.
Ils ont implanté différents végétaux au Parc historique
de la Promenade-des-Sœurs, et ce, en collaboration avec
Mme Isabelle Bonin-Lachance des Fleurons du Québec ainsi
que la Ferme Horticole Lajoie ;

ATTENDU QUE les membres du comité Embellissement et
du comité Jardin avec de nombreux bénévoles impliqués
ont contribué à cette journée en prenant soin des invités et
également en collaborant avec les intervenants dans l'objectif
commun de l'amélioration du parc et par le fait même, de
la Municipalité ;

ATTENDU QUE les employés municipaux ont été d'un support
indéniable pour la réalisation du projet ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU QUE le conseil municipal
remercie chaleureusement les Fleurons du Québec, le Centre
horticole de Laval, la Ferme Horticole Lajoie, le comité
Embellissement de Saint-Gervais, le comité Jardin ainsi que
les employés municipaux pour l'excellent travail effectué lors
du réaménagement du Parc historique de la Promenade-
des-Sœurs.

Cette belle réalisation a grandement été appréciée par
le Conseil et les résidents de la municipalité. Merci pour votre
dévouement et implication qui contribue à améliorer la qualité
de vie au sein de notre communauté.

Résolution adoptée à l'unanimité.

5.1.1 PASSEPORT CULTUREL DE BELLECHASSE PAR LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE BELLECHASSE

220706

ATTENDU QUE la Société historique de Bellechasse vient
de lancer un Passeport culturel de Bellechasse en collaboration
avec la MRC de Bellechasse ;

ATTENDU QUE le Passeport fera la promotion de cinq attraits touristiques locaux à vocation culturelle ;

ATTENDU QUE le Passeport permettra aux visiteurs et aux touristes de parcourir les grands axes routiers et de découvrir des attraits de la région de Bellechasse dans Sainte-Claire, Saint-Damien-de-Buckland, Saint-Léon-de-Standon et Saint-Vallier ;

ATTENDU QUE le Passeport aura des retombées positives dans toute la région de Bellechasse ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU QUE la Municipalité contribue à l'achat de cinq passeports pour un total de 100.00 \$;

ET RÉSOLU QUE la dépense soit prévue au budget dans le compte 02-701-90-973-00.

Résolution adoptée à l'unanimité.

5.1.2 PORTES OUVERTES DE L'UPA LE 14 AOÛT 2022 – 1^{ER} RANG EST

220707

ATTENDU la demande de la Ferme No-Chan, de la Bleuetière Lapointe et du Syndicat de l'UPA de Bellechasse, de tenir un événement porte ouverte le dimanche 14 août prochain sur le 1^{er} Rang Est (entre le 126, 1^{er} Rang Est et la Route Lainé) entre 9h30 et 16h ;

ATTENDU QUE la demande porte sur la sécurité et la publicité de l'événement ;

ATTENDU QUE l'événement est une opportunité de faire la promotion des commerces locaux de la Municipalité ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU QUE la Municipalité fera l'affichage de l'événement dans le Gervaisien ainsi que sur le panneau numérique municipal ;

ET RÉSOLU QUE la Municipalité mettra à la disposition de l'événement des équipements et de la signalisation pour l'événement porte ouverte de l'Union des producteurs agricoles (UPA) qui se déroulera le 14 août 2022 sur le 1^{er} rang Est ;

Résolution adoptée à l'unanimité.

5.1.3 DÉCLARATION D'INTÉRÊT POUR L'ADHÉSION AU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER (PSL) SANTÉ MENTALE

220708

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU QUE le conseil municipal, via son Office d'Habitation, signifie son intérêt à soutenir deux unités dans le cadre du Programme de supplément au loyer (PSL) Santé mentale (clés en main Chaudière-Appalaches) ;

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte de payer une part de 10 % de la différence entre le loyer payé en fonction des revenus du locataire et le coût du loyer réellement payé, considérant le montant plafond autorisé par la Société d'habitation du Québec (SHQ)

Résolution adoptée à l'unanimité.

5.1.4 ÈVÈNEMENT MÉCHOUI ÉDITION 150^E ANNIVERSAIRE DE SAINT-LÉON-DE-STANDON

220709

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU QUE la Municipalité contribue à l'achat d'un billet au coût de 45 \$ pour l'événement Méchoui du 27 août 2022, organisé par la Corporation de développement durable de Saint-Léon-de-Standon – édition 150^e anniversaire de la Municipalité ;

ET RÉSOLU QUE la dépense soit prévue au budget dans le compte 02-701-90-973-00.

Résolution adoptée à l'unanimité.

6.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PAVL VOLET ACCÉLÉRATION – TRAVAUX RANG DU BRAS

220710

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Accélération sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du Ministère des Transports ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE la Municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la Municipalité, la directrice générale agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles de la réfection du rang du Bras, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée ;

QU'une copie de cette résolution sera acheminée à la députée, Madame Stéphanie Lachance.

Résolution adoptée à l'unanimité.

6.2 MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS ÉVALUATION DES MATIÈRES DANGEREUSES – CENTRE SOCIO-CULTUREL

220711

ATTENDU QU'une demande de prix a été effectuée pour les services professionnels pour l'évaluation des matières dangereuses dans le cadre du projet de la mise aux normes et l'agrandissement du bâtiment du Centre socio-culturel ;

ATTENDU QUE deux soumissionnaires ont été invités à déposer une offre ;

ATTENDU QU'un soumissionnaire a déposé une offre ;

ATTENDU la volonté de la Municipalité de procéder à l'évaluation de matières dangereuses ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser Madame Johanne Simms, directrice générale et greffière-trésorière, à signer tout document relatif à l'attribution du contrat à la firme Gesfor ayant présenté la plus basse soumission conforme pour les services professionnels de la production de l'évaluation de matières dangereuses du projet de mises aux normes et d'agrandissement du Centre socio-culturel au coût total de 4 745 \$ taxes en sus ;

RÉSOLU QUE la dépense soit défrayée au poste budgétaire 22-701-20-722-00.

Résolution adoptée à l'unanimité.

6.3 MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS – SERVICES D'ARPENTAGE- CENTRE SOCIO-CULTUREL

220712

ATTENDU QU'une demande de prix a été effectuée pour les services professionnels – services d'arpentage dans le cadre du projet de la mise aux normes et l'agrandissement du bâtiment du Centre socio-culturel ;

ATTENDU la volonté de la Municipalité d'effectuer l'arpentage du lot 6 286 885 ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser Madame Johanne Simms, directrice générale et greffière-trésorière, à signer tout document relatif à l'attribution d'un contrat à la MRC de Bellechasse – services d'arpenteurs géomètres du projet de mises aux normes et d'agrandissement du Centre socio-culturel de Saint-Gervais, lot 6 286 885, au coût maximal de 5000 \$ taxes en sus.

RÉSOLU QUE la dépense soit défrayée au poste budgétaire 22-701-20-722-00.

Résolution adoptée à l'unanimité.

6.4 MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS ÉTUDE GÉOTECHNIQUE – CENTRE SOCIO-CULTUREL

220713

ATTENDU QU'une demande de prix a été effectuée pour les services professionnels pour une étude géotechnique dans le cadre du projet de la mise aux normes et l'agrandissement du bâtiment du Centre socio-culturel ;

ATTENDU QUE trois soumissionnaires ont été invités à déposer une offre ;

ATTENDU QUE trois soumissions ont été déposées ;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur est d'octroyer le contrat au soumissionnaire le plus bas prix soumis conforme ;

ATTENDU la volonté de la Municipalité de procéder à l'étude géotechnique ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser Madame Johanne Simms, directrice générale et greffière-trésorière, à signer tout document relatif à l'attribution du contrat à la firme Groupe Géos ayant présenté la plus basse soumission conforme pour les services professionnels de la production d'une étude géotechnique du bâtiment du Centre socio-culturel au coût total de 11 750 \$ taxes en sus.

RÉSOLU QUE la dépense soit défrayée au poste budgétaire 22-701-20-722-00.

Résolution adoptée à l'unanimité.

6.5 ADJUDICATION CONTRAT - INSTALLATION ÉLECTRIQUE - GÉNÉRATRICE AU 150, RUE PRINCIPALE - BUREAU COORDINATION MESURES D'URGENCE

220714

ATTENDU QUE les municipalités locales ont eu en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, Chapitre S-2.3) la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire ;

ATTENDU QUE le bureau municipal situé au 150, rue Principale devient le centre de coordination tel qu'inscrit au Plan de sécurité civile de la municipalité ;

ATTENDU QUE le bureau et le garage municipal seront équipés d'une génératrice usagée en cas de panne de courant majeure ou de tempête et force majeure ;

ATTENDU QUE la génératrice doit être installée de façon conforme sur une dalle de béton et que des travaux de raccordement électrique doivent être faits de façon adéquate ;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait une demande de prix auprès de trois fournisseurs pour l'installation d'une génératrice pouvant faire fonctionner un centre de coordination pour accueillir tous les intervenants équipés de tout le matériel nécessaire pour exercer leur mission lors d'un sinistre ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux propositions tarifaires ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'accepter la proposition tarifaire de Augustin Cormier Entrepreneur Électricien inc. pour l'installation de la génératrice usagée de marque Köhler d'une puissance de 50 kW, le tout conformément aux exigences du règlement no 337-18 sur la gestion contractuelle et suivi budgétaire pour la somme maximale de 8 397 \$ taxes en sus, tel qu'indiqué à l'offre de services du 12 juin 2022 ;

RÉSOLU QUE la dépense soit défrayée à même l'excédent accumulé non affecté et le poste budgétaire 22-130-00-712-00.

Résolution adoptée à l'unanimité.

10. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT

10.3 DEMANDE DE PIIA 2022-05, 287, RUE PRINCIPALE

220718

ATTENDU QUE la demande de PIIA reçue pour le 287, rue Principale doit être soumise à une approbation par le conseil municipal puisque le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 352-21 affecte ce secteur ;

ATTENDU QUE la demande reçue concerne des travaux de remplacement du revêtement de « tôle à la canadienne » par du bardeau d'asphalte sur les mansardes de la résidence, et le remplacement d'une porte et de deux fenêtres sur le bâtiment complémentaire en cour arrière ;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en date du 21 juin 2022 de refuser les travaux de remplacement des matériaux de revêtement sur le bâtiment principal, mais d'accepter les travaux sur les ouvertures du bâtiment complémentaire ;

ATTENDU QUE l'article 3.2 « Critères généraux » du règlement n° 352-21 mentionne qu'il faille favoriser des interventions respectant les styles architecturaux et les matériaux d'origine caractérisant le territoire de Saint-Gervais ;

ATTENDU QUE l'article 3.3.2 « Toitures » du règlement n° 352-21 mentionne qu'il faille préserver les formes et matériaux correspondant aux caractéristiques d'origine du bâtiment et utiliser des matériaux semblables à ceux d'origine s'ils sont toujours disponibles ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de refuser les travaux de remplacement des matériaux de revêtement des mansardes de la demande de PIIA 2022-05 et de suggérer au demandeur d'explorer les matériaux de revêtements métalliques ;

DE permettre les travaux de remplacement de la porte et des deux fenêtres sur le bâtiment complémentaire, en s'assurant de conserver l'uniformité du revêtement du bâtiment et de conserver le carrelage des fenêtres.

Résolution adoptée à l'unanimité.

10.4 DEMANDE DE PIIA 2022-06, 268, RUE PRINCIPALE

220719

ATTENDU QUE la demande de PIIA reçue pour le 268, rue Principale doit être soumise à une approbation par le conseil municipal puisque le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 352-21 affecte ce secteur ;

ATTENDU QUE la demande reçue concerne des travaux d'addition d'un « carport » de bois et tôle prépeinte sur la partie médiane du bâtiment ;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en date du 21 juin 2022 est de refuser les travaux d'addition du « carport » ;



ATTENDU QUE l'article 3.4 « Intégration de nouveaux bâtiments complémentaires » du règlement n° 352-21 mentionne qu'il faille mettre en valeur le bâtiment principal sur la propriété et harmoniser les bâtiments complémentaires aux bâtiments principaux ;

ATTENDU QUE le même article 3.4 mentionne que les bâtiments rattachés doivent respecter les formes traditionnelles et que tous les bâtiments complémentaires devraient avoir une forme qui s'harmonise à celle du bâtiment principal ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de refuser les travaux d'addition d'un « carport » de la demande de PIIA 2022-06 au 268, rue Principale selon le croquis soumis ;

La conseillère Madame Rosanne Pomerleau déclare avoir un intérêt pécuniaire particulier à l'égard de ce sujet, soit cooccupante de la propriété. La conseillère Madame Rosanne Pomerleau quitte la salle lors des délibérations et lors du vote sur ce sujet.

Résolution adoptée à la majorité.

Pour consulter la totalité du document ci-dessus :

www.saint-gervais.ca

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU 25 JUILLET 2022

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS, MRC DE BELLECHASSE, QC, TENUE LE 25 JUILLET 2022 À 20H AU BUREAU MUNICIPAL SITUÉ AU 150, RUE PRINCIPALE :

3. DOSSIER(S) - ADMINISTRATION

3.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 368-22 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 564 152\$ POUR DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE L'ESCALE DES MOUSSAILLONS (CPE) DE 21 PLACES ;

220723

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 juin 2022 et que le projet de règlement # 368-22 a été déposé à cette même séance du 7 juin 2022 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gervais désire agrandir le Centre de la petite enfance l'Escale des Moussaillons de 21 places. Cet emprunt sera d'une durée de 20 ans ;

ATTENDU QUE des modifications ont été apportées aux plans et devis depuis le dépôt du projet de règlement n° 368-22 afin de mieux répondre aux besoins du centre de la petite enfance l'Escale des Moussaillons et de réduire les coûts ;

ATTENDU QUE les modifications au projet permettent de réduire le montant de l'emprunt et que ces modifications sont reflétées aux annexes A et B du règlement n° 368-22 ;

ATTENDU QUE l'article 1061 du Code municipal du Québec mentionne que tout règlement visé au premier alinéa d'une municipalité locale doit être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter et du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Le Conseil municipal soumet ce règlement d'emprunt à l'approbation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en adoptant la présente résolution ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU unanimement que ce conseil ordonne et statue par le présent règlement portant le n° 368-22 ce qui suit :

ARTICLE 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

Le conseil est autorisé par le présent règlement à réaliser les travaux d'agrandissement de 21 places du Centre de la petite enfance l'Escale des Moussaillons, selon les plans portant la référence no 22-371 préparés par Monsieur André Déry, architecte de la firme RDL Architectes, en date du 12 juillet 2022. Ces travaux sont présentés et détaillés dans l'estimation des coûts préparée par Monsieur André Déry en date du 7 juillet, tout comme les frais, taxes nettes et imprévus, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes A et B.

ARTICLE 3.

Aux fins d'assumer les dépenses prévues par l'objet du présent règlement, le conseil est autorisé à dépenser une somme de 564 152 \$, plus amplement détaillée aux documents précités joints en annexe B au présent règlement préparé par Johanne Simms, directrice générale et greffière-trésorière le 18 juillet 2022.

ARTICLE 4.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 564 152 \$, remboursable sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5.

IMPOSITION À L'ENSEMBLE

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Gervais, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6.

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport à cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7.

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8.

Monsieur le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires ou utiles aux fins de l'exécution du présent règlement.

ARTICLE 9.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Pour consulter la totalité du document ci-dessus :

www.saint-gervais.ca

PROJET – DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL LAPIERRE PHASE 3

TRAVAUX D'EXCAVATION

Dans le cadre des travaux de développement résidentiel Lapierre phase 3 (ajouts de deux rues à l'est de la rue Lapierre), des travaux d'excavation seront effectués dès la mi-août. Nous tenons à vous informer que les travaux pourront occasionner des bruits de marteau piqueur pendant quelques jours, et ce, entre 7 h et 17 h 30.

Veuillez prendre note que le projet se déroulera de la mi-août jusqu'à la fin novembre 2022. Il est important de vous mentionner qu'une partie de la rue Lapierre ne sera pas accessible (près du bassin de rétention) pendant quelques jours et nous vous tiendrons informés au moment venu des dates selon l'évolution des travaux.

Nous sommes désolés des inconvénients.

D'ici là pour toute question ou information, contactez le 418 887-6116.

Merci de votre compréhension et de votre habituelle collaboration.

Johanne Simms
Directrice générale et greffière-trésorière





INFOS TRAVAUX

COMMUNIQUÉ DU 4 AOÛT 2022

- ROUTE :** RÉFECTION D'UNE PORTION DU 2^e RANG EST SUR 2 190 MÈTRES
DU 110, 2^e RANG EST JUSQU'À LA LIMITE DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINT-RAPHAËL
- DATE :** DÈS LE 22 AOÛT 2022
- ENTRAVE ROUTIÈRE :** DU LUNDI 22 AOÛT AU 1^{er} NOVEMBRE 2022- FERMETURE PARTIELLE
Circulation restreinte- Chemin de détour – 1^{er} Rang Est et 3^e Rang Est
Entre 7 h et 17h 30 du lundi au vendredi
- SÉCURITÉ :** Merci de respecter la signalisation routière en place et de faire preuve de prudence à l'approche
du chantier.
- NOTES :** Ces travaux seront exécutés par Les Entreprises Gilbert Cloutier Inc. et pourraient être reportés
ou prolongés en raison des conditions climatiques ou de contraintes opérationnelles.
- Des travaux de réfection de la chaussée seront effectués dans le 2^e rang Est entre le 22 août
et le 1^{er} novembre, mais n'exigeront pas une fermeture complète de la circulation, sauf lors
de remplacement de ponceaux.
- INFORMATIONS :** Pour avoir une mise à jour régulière de l'état du chantier, veuillez vérifier régulièrement les plateformes
numériques de la Municipalité.



Merci de respecter la signalisation en vigueur et de faire preuve de prudence à l'approche du chantier.
Pour information : www.saint-gervais.ca ou 418-887-6116

ANALYSE D'EAU DE PUIT

La Municipalité offre à ses citoyens la possibilité de faire
l'analyse de leur eau de puits

Analyse de coliformes (totaux, fécaux)	25 \$
Analyse de nitrites/nitrates	30 \$
Total (taxes incluses)	55 \$

(Le montant est payable en chèque ou en argent lors de la
récupération des contenants).

La cueillette des contenants pour les prélèvements aura
lieu les 23 et 24 août 2022 et le retour des contenants pour
analyse se fera le 25 août 2022 avant 12h00, au bureau
municipal, sur les heures d'ouverture habituelles.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter le site
internet au : www.saint-gervais.ca

MODIFICATION DE L'OFFRE EN TRANSPORT DE PERSONNES DANS BELLECHASSE

LA MRC OFFRE ACTUELLEMENT TROIS DIFFÉRENTS TYPES DE TRANSPORT :

- Transport adapté,
- Transport collectif,
- Transport interurbain.

Cet automne, la MRC devra mettre fin à son service de transport interurbain pour les routes 279 et 132. Une forte hausse du coût du service (hausse de 63 % par rapport au coût actuel) combinée au faible achalandage pour ce secteur explique cette décision.

L'abolition de ce service desservant les municipalités de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland, Saint-Damien-de-Buckland, Saint-Lazare-de-Bellechasse, Saint-Gervais, Saint-Charles-de-Bellechasse, Saint-Vallier, Saint-Michel-de-Bellechasse et Beaumont sera effective à compter du mois d'août 2022. Le dernier trajet aura lieu le 19 août prochain.

Ce changement touche uniquement le transport interurbain pour les routes 279 et 132. Il n'y a aucun changement au niveau du transport adapté, du transport collectif et du transport interurbain pour le circuit de la route 277.

Consultez le site Web de la MRC au www.mrcbellechasse.gc.ca pour plus d'informations ou communiquez avec notre responsable du transport de personnes, Mme Sophie Ferland, au 418 883-2437.

À QUI S'ADRESSE NOS DIFFÉRENTS TYPES DE TRANSPORT ?

Le transport adapté est un service de transport porte à porte. Les utilisateurs doivent tout d'abord faire une demande d'admission afin de confirmer leur admissibilité. Ce service est réservé aux personnes handicapées.

Le transport collectif est offert à tous les citoyens de Bellechasse. Il est principalement utilisé pour les déplacements sur le territoire de la MRC et ceux vers les centres urbains (Lévis, Québec, Montmagny et Saint-Georges). Il est offert en priorité aux personnes devant se rendre à un rendez-vous médical.

Le transport interurbain dessert les municipalités situées le long de la route 277. Ce transport est idéal pour les utilisateurs souhaitant se déplacer vers Lévis en début de journée et effectuer un retour en fin de journée. Il peut aussi être utilisé pour les transports à l'intérieur du territoire, dans une municipalité située le long de la route 277, nécessitant un aller le matin et un retour en fin de journée.

RAPPEL 3^E VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES LE 26 AOÛT 2022

Vous pouvez payer de différentes façons :

- Nous vous suggérons de vous inscrire au paiement préautorisé, considérant le nombre de versements permis. Veuillez remplir le Formulaire de Paiement Préautorisé et nous le transmettre par télécopieur, par courriel ou directement au bureau municipal, accompagné d'un chèque personnel avec la mention « SPÉCIMEN » ;
- Par internet sur les sites des institutions financières, assurez-vous d'inscrire votre numéro matricule comme numéro de référence. La Municipalité est inscrite comme fournisseur dans la catégorie « Municipalités » sous l'appellation Municipalité Saint-Gervais – Taxes. ;

- Au comptoir de service ou au guichet automatisé de la plupart des institutions financières ;
- En argent comptant, directement au comptoir du bureau municipal selon l'horaire habituel ;
- Par un chèque émis à l'ordre de la Municipalité de Saint-Gervais, directement au comptoir du bureau municipal selon l'horaire habituel, par la poste ou dans la boîte postale extérieure située au 150, rue Principale, Saint-Gervais.

Le paiement par carte de débit ou crédit n'est pas disponible.

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez de plus amples informations, soit par téléphone au 418 887-6116 ou par courriel à : info@saint-gervais.ca



MESSE WESTERN

en compagnie de
Nancy Asselin et Réjean Deblois

DIMANCHE 28 août 2022
10 h à l'église de Saint-Gervais

Au profit de la communauté chrétienne de Saint-Gervais

Pour information : 581-888-3193
418-887-5299

Présence du Marché du Cœur de Bellechasse



LES LOISIRS DE SAINT-GERVAIS

PROGRAMMATION AUTOMNE 2022

Surveillez nos prochaines publications sur la page Facebook des loisirs pour connaître tous les détails sur les activités offertes.



Bénévoles recherchés

Vous aimerez vous impliquer auprès de la communauté? Nous sommes présentement à la recherche de bénévoles pour nos divers comités et événements.

Contactez Emilie Fortier | 418-887-3732 | loisirs@saint-gervais.ca



CYCLO-VIE BELLECHASSE

Vous aimez le vélo et souhaitez pratiquer ce sport en compagnie de d'autres retraités ?
Joignez-vous à notre groupe de "pédaleurs"!
Demandez notre programmation complète !

SEPTEMBRE

5 septembre St-Damien/St-Malachie (31 km) rdv 9h30, route 279, face au 476, entre St-Damien et St-Lazare	19 septembre Ste-Claire/St-Malachie (24 km) rdv 9h30, rue de la Station
7 septembre St-Henri/St-Anselme (21 km) rdv 9h30, coin 277 et rue de la Gare	21 septembre St-Malachie/St-Damien (31 km) rdv 9h30, au Parc des Cheminots (intersection rue Principale et Henderson)
12 septembre St-Damien/Armagh (38 km) rdv 9h30, route 279, face au 476, entre St-Damien et St-Lazare	26 septembre Ste-Claire/St-Henri (45 km) rdv 9h30, rue de la Station **Apportez votre lunch**
14 septembre Sortie spéciale (40 km) Lévis vers Rivière St-Charles (Québec) Communiquez avec nous pour les informations	28 septembre Activité de fin de saison ! Destination à confirmer, dîner au restaurant prévu !

Important, la sortie est annulée en cas de pluie !

Informations et inscription obligatoire
Émilie Doyon (418) 883-4058
centrevie1988@gmail.com

INVITATION AUX NOUVEAUX RÉSIDENTS LOCATAIRES ET PROPRIÉTAIRES

Nous voulons tout d'abord vous souhaiter la plus cordiale des bienvenues dans la municipalité de Saint-Gervais, Inous sommes fière de vous accueillir dans la communauté.

Afin de mieux vous connaître et de vous présenter nos services, nous souhaitons organiser une activité d'accueil cet automne pour les nouveaux concitoyens.

Cette activité prendra la forme d'un brunch, **dimanche le 13 novembre 2022, de 10h à 14h.**

Vous souhaitez être présents ?

INSCRIVEZ-VOUS!

Que vous soyez nouveaux locataires ou propriétaires, arrivés à Saint-Gervais depuis l'automne 2018, nous vous invitons à remplir le formulaire intitulé « **Nouveaux arrivants** » que vous retrouverez sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : www.saint-gervais.ca

Une rencontre qui vous fera découvrir notre municipalité qui est à la fois paisible et dynamique.

Au plaisir de vous y rencontrer !

BACS ET BUTINE

Comité Jardin collectif Saint-Gervais

**C'est l'abondance! Tous les parcs regorgent de végétaux prêts à être consommés,
Servez-vous!**



PERSONNE RESSOURCE

Émilie Fortier
418 887-3732
loisirs.stgervais@hotmail.com



Municipalité de
Saint-Gervais

PROMUTUEL
ASSURANCE

AVIS PUBLIC

AUX PROPRIÉTAIRES DE RÉSIDENCES PERMANENTES ET SAISONNIÈRES AYANT À DISPOSER D'EAUX USÉES ET QUI NE SONT PAS RACCORDÉES À UN RÉSEAU D'ÉGOUT

La présente est pour vous aviser que votre installation septique (fosse septique ou puisard) sera vidangée¹ pendant la période suivante :

SEMAINE DU 18 SEPTEMBRE AU 24 SEPTEMBRE 2022

Deuxième Rang Ouest, Route Bissonnette, Lac Léo Brisson,
Premier Rang Ouest, Route 279

SEMAINE DU 25 SEPTEMBRE AU 1^{ER} OCTOBRE 2022

Troisième Rang Ouest, Troisième Rang Est, Route Saint-Pierre,
Deuxième Rang Est, Rue du Rocher, Premier Rang Est, Chemin
des Fiefs, Rang du Bras, Route Bissonnette

TEL QUE PRÉVU AU RÈGLEMENT NO 106-01 DE LA MRC DE BELLECHASSE, VOUS AVEZ L'OBLIGATION DE:

- 1) Dégager le couvercle de votre fosse ou de votre puisard **en prévoyant un dégagement d'environ 4 pouces autour du couvercle de manière à ce que le vidangeur puisse le soulever facilement, tel que démontré sur l'image suivante.** Laisser le couvercle sur la fosse.



Exemple d'un couvercle bien dégagé

- 2) **Localiser votre fosse à l'aide d'un piquet facilement repérable. IMPORTANT : Le piquet doit être installé au début de la période de vidange indiquée ci-dessus.** S'il y a plus d'une fosse, veuillez identifier clairement les fosses à vidanger.
- 3) Si le chemin d'accès à votre propriété est muni d'une barrière, veuillez l'ouvrir et la déverrouiller s'il y a lieu.
- 4) Si une corde à linge se trouve sur le passage, bien vouloir la rendre visible pour les camionneurs afin d'éviter tout bris.

N.B. Étant donné le contexte pandémique actuel, le camionneur ne laissera plus d'accroche-porte. Un X sera fait sur votre couvercle à l'aide d'une craie effaçable afin de vous confirmer que la vidange a été effectuée.

L'entrepreneur responsable de la vidange est : «**Les Entreprises Claude Boutin**».

Prenez note que nous ne pouvons déterminer à l'avance la journée exacte de la vidange de votre fosse.

De plus, votre numéro civique doit être lisible de la voie publique pour éviter les erreurs.

La technologie avec le camion « Juggler » sera appliquée encore cette année pour la vidange des installations septiques avec champs d'épuration.

¹ Ceci n'inclut pas le nettoyage de votre filtre d'installation septique.

QU'EST-CE QUE LE SYSTÈME JUGGLER?

La collecte des eaux usées des installations septiques se fera selon le procédé des camions «JUGGLER» qui permet de récupérer tout le contenu de la fosse et de retourner le surnageant dans la fosse, débarrassée, à 98 % en moyenne, des matières organiques, mais renfermant toujours une flore bactérienne permettant ainsi un meilleur fonctionnement du champ d'épuration.

Cette pratique de retourner le liquide à la fosse est d'ailleurs recommandée, puisque le liquide laissé dans la fosse et les bactéries qu'il contient permettent au système de retrouver son efficacité plus rapidement. De plus, le recyclage de l'eau traitée permet d'équilibrer les pressions hydrostatiques dans la fosse vidangée, évitant ainsi le soulèvement de la fosse ou l'effondrement de parois.

Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter au **418 883-3347, poste 0.**

MERCI DE VOTRE COLLABORATION !

LA FONDATION FAIT L'ACQUISITION D'UN VÉLO ÉLECTRIQUE TRIOSBIKE TAXI POUR SES RÉSIDENTS EN CHSLD

La Fondation le Rayon d'Espoir de la MRC de Bellechasse est heureuse d'annoncer l'acquisition d'un vélo Triobike Taxi, afin d'offrir des balades à vélo électrique aux résidents des CHSLD de Bellechasse ainsi qu'à ceux du CHSLD privé conventionné de Saint-Michel-de-Bellechasse. Cette initiative, totalement novatrice, est une première au Québec !

Ce projet est d'abord né d'une idée de la compagnie Vélo Pop de Saint-Michel-de-Bellechasse et de sa propriétaire, Mme Dany Gagnon, qui souhaitait ajouter ce type de véhicule à sa flotte de vélos électriques et pouvoir en faire bénéficier les résidents du CHSLD privé conventionné de Saint-Michel-de-Bellechasse, situé à proximité de son commerce.

« On a beaucoup aimé l'idée de Mme Gagnon et la Fondation a décidé de soutenir financièrement son projet afin d'en faire profiter encore plus de personnes âgées en perte d'autonomie dans l'ensemble des CHSLD de Bellechasse », indique M. Denis Forgues, président de la Fondation.

« Je les sors chaque fois qu'il fait beau, ils apprécient, ils sont plus souriants et moins anxieux », de mentionner Mélissa Lambert, intervenante en loisirs au CHSLD de St Anselme. « C'est beau, c'est beau, on voit des beaux arbres et des belles maisons », a pour sa part mentionné Mme Jeannine Saindon, l'une des premières résidentes à bénéficier de cette activité.



M. Denis Forgues, président de la Fondation, Mme Dany Gagnon, propriétaire de VéloPop, accompagnent Mmes Jeannine Leclerc et Louise Paré, qui ont testé avec grand plaisir le vélo taxi.

Alors que les équipes en loisirs des CHSLD s'occuperont de divertir les résidents, la compagnie Vélo Pop veillera aux aspects logistiques du projet. Cette acquisition d'une valeur de 16 650 \$ a été possible grâce à la Fondation et à une aide financière de la députée de Bellechasse Stéphanie Lachance dans le cadre de son programme de soutien à l'action bénévole.

Pour plus d'information :
M. Denis Forgues
418 570-4692
fondrayondespoir@hotmail.com

DU NOUVEAU POUR NOS RÉSIDENTS DE NOS CHSLD

La Fondation le Rayon d'Espoir de la MRC de Bellechasse, en collaboration avec notre députée, Mme Stéphanie Lachance et VéloPop de Saint-Michel-de-Bellechasse, a permis l'achat d'un vélo-taxi électrique afin d'offrir des balades aux résidents des CHSLD du territoire.

L'objectif de ce projet est de permettre aux résidents de sortir de leur environnement habituel et de profiter d'une activité à l'extérieur et visiter le village où ils résident.



Sur la photo, ci-haut, nous voyons le tout premier résident faire une sortie au Foyer de Saint-Gervais, accompagné de Sébastien Chabot, animateur de loisirs. Ce vélo-taxi sera à la disposition en alternance pour les résidents des 5 CHSLD de Bellechasse, soit : Saint-Gervais, Saint-Anselme, Sainte-Claire, Saint-Raphaël et Saint-Michel-de-Bellechasse.

LES MINUTES DE PHILIBERT

16 : LES RÉFUGIÉS ACADIENS

Le 21 juillet 1881, le congrès acadien fixait leur fête nationale au 15 août, fête de l'Assomption de Notre-Dame. Ce jour du calendrier est très significatif pour les Acadiens dont la colonie a été fondée sous le règne de Louis XIII, le pieux roi qui consacra, en 1638, sa postérité et son royaume à Notre-Dame de l'Assomption dont la fête devait dorénavant être obligée sur tout le territoire français. Cette date se veut aussi un rappel aux premiers défricheurs de Saint-Gervais qui ont quitté malgré eux leur Acadie et colonisé un territoire qui a bien changé depuis.

LA DISPERSION DES ACADIENS

À la signature du traité d'Utrecht en 1713, la péninsule acadienne devient officiellement possession britannique. Les Acadiens de ce qui s'appelle dorénavant la « Nouvelle-Écosse » doivent prêter le serment d'allégeance au roi d'Angleterre mais sont toutefois exemptés de prendre les armes en cas de conflit armé entre l'Angleterre et la France. À la fin des années 1740, des politiques agressives sont mises en place pour se débarrasser des « French Neutrals » qui refusent l'allégeance inconditionnelle. Des centaines d'entre eux s'installent à l'île Saint-Jean (île-du-Prince-Édouard) qui est jusqu'alors possession française. À la fin de l'été 1755, des nouvelles inquiétantes parviennent aux établissements français : une déportation systématique des colons acadiens vers la Nouvelle-Angleterre est en cours. Craignant que cette opération militaire ne s'étende sur son île, le gouverneur incite ses citoyens à gagner Québec par bateau. Certains le font à la manière des autochtones, c'est-à-dire remonter la rivière Saint-Jean et rejoindre le fleuve Saint-Laurent par le bassin versant de la rivière du Sud.

LA DISTRIBUTION DES TERRES

Exténués et miséreux, les premiers Acadiens arrivent dans la région de Québec au printemps 1756. Parmi la bourgeoisie de Québec, Marie-Françoise Pécaudy de Contrecoeur, ou dame Péan de Livaudière, offre son aide aux réfugiés désœuvrés et en dirige vers les terres inhabitées de sa seigneurie. Cette dernière allait leur procurer « toutes les aisances qu'on pût ; on alla même jusqu'à leur entretenir un chirurgien ». En avril 1756, le seigneur Péan de Livaudière concède donc sept terres à des réfugiés acadiens, mais encore faut-il en fixer les dimensions sur place, opération qu'il confie à l'arpenteur Ignace Plamondon père (1712 – 1802).

Dans le courant du mois, un petit groupe sous la direction de l'arpenteur se transporte au ruisseau « bras Saint-Michel », le cours d'eau qui détermine la profondeur de la deuxième concession au sud-est de la rivière Boyer (rang Hêtrière). Du côté qui n'est pas concédé, sur le sol qui vient de perdre son manteau de neige, l'arpenteur dépose des morceaux de terrine (fragments de vases en terre cuite) sur lesquels il place une pierre, à la frontière entre la seigneurie Beaumont, au nord-est, et la seigneurie Livaudière, au sud-ouest. C'est à partir de cette borne qu'il va chaîner (mesurer avec une chaîne) les premières terres de la « troisième concession au sud-est de la rivière Boyer ». À travers la forêt, Plamondon dégage et prolonge la ligne de démarcation courant sud-est sur quarante arpents (environ 2,35 kilomètres), profondeur établie jusqu'à pour les terres de Livaudière. À mi-parcours, il rencontre un petit ruisseau (des Pins) puis, un peu plus loin, un rocher qui interrompt les terres propices au défrichement. Au bout des quarante arpents, la plaine réapparaît et l'arpenteur peut y poser une autre pierre de repère.

L'autre étape consiste à mesurer, en direction sud-ouest, sept terres de trois arpents de front (environ 175 mètres chaque terre, 1 ¼ km au total) attitrées aux Acadiens François Turcot, Jean Cyr, Jacques Nicole, François Sirier, Michel Vienneau, Joseph Bennet et Jean-Henri Maillardet. Les lignes de séparations sont tirées afin que chaque censitaire puisse connaître l'étendue de leur terre. La ligne au sud-ouest de la septième terre va bientôt se transformer en un sentier de descente vers Saint-Charles (grosso-modo l'actuelle route 279).

Le 9 juillet 1756, Ignace Plamondon retourne à la troisième concession au sud-est de la rivière Boyer et, à partir de la terre de Jean-Henri Maillardet, septième terre de Livaudière, chaîne quatre autres terres de trois arpents de front pour les Acadiens germanophones Augustin Olf, Jacques Horn, Mathieu Nagle et Jean Horn. L'arpenteur mentionne dans son procès-verbal le ruisseau « des Pins », celui qui bifurque sur la terre d'Augustin Olf et dont le nom viendrait d'une pinède voisine. Le 4 octobre, les Acadiens André Savoie et Marie-Joseph Savary s'ajoutent à la suite de Jean Horn. Le même jour, Plamondon mesure d'autres terres, cette fois au nord-est de la ligne seigneuriale et à la suite de François Turcot, des terres pour les Acadiens Jean-Baptiste Trahan, Philippe Deschamps, Étienne Trahan, François Matteau, Paul Trahan et Charles Hébert. À ce moment, la liste des concessionnaires indique 19 foyers acadiens sur ce qui deviendra le 1^{er} rang de Saint-Gervais. D'autres viendront cependant gonfler les rangs sous peu.



En avril 1756, l'arpenteur Plamondon père a mesuré les sept premières terres depuis une ligne, tirée à travers bois, entre les terres correspondant aujourd'hui à la propriété de Pierre Thibault (111, 1^{er} Rang Est), au nord-est et dans l'Augmentation de Saint-Michel, et à la Ferme Ruel et Fils (110, 1^{er} Rang Est), au sud-ouest dans la seigneurie Livaudière.

DANS LE PROCHAIN BULLETIN: DES HIVERS DIFFICILES

Vos vieilles photos ou autres documents peuvent être mis en valeur par les archivistes professionnels de la Société historique de Bellechasse qui n'attendent que de les inventorier, les numériser et les diffuser selon vos attentes. Ces documents constituent sans doute une partie du casse-tête qu'est la grande histoire de Bellechasse.

Consultez les sites internet
<http://shbellechasse.com> et
<https://centredarchives.shbellechasse.com>.

Pour un prix modique, devenez membre de la Société historique de Bellechasse et vous recevrez la revue saisonnière Au Fil des Ans.

Pierre Prévost, auteur des Minutes de Philibert (418 571-8743, pierre.prevost@telus.net);

Pierre Lefebvre, coordonnateur du projet Archives Bellechasse (418 903-1899).

Vous êtes atteint de cancer?

Accueil-Sérénité est un organisme de Bellechasse qui offre des services aux gens atteints de cancer.

Aidez-nous à améliorer notre offre de service en remplissant notre court sondage à:
www.accueil-serenite.org/



Vous trouverez aussi des versions papier à votre bureau municipal. Vous pouvez également répondre par téléphone en nous appelant au 418 883-2121.



418 883-2121



www.facebook.com/AccueilSerenite

ACCUEIL
Sérénité
de Bellechasse
Baume d'espoir pour le **CANCER**

Club FADOQ St-Gervais
Québec et Chaudière-Appalaches

Chers membres,

Il y a 3 ans, même si je n'étais pas un résident de St-Gervais, j'ai été proposé pour faire partie de notre Club FADOQ.

Depuis peu, je suis déménagé à St-Gervais. Lors de notre dernière réunion, nous avons accepté qu'une autre personne de l'extérieur puisse combler un des deux postes qui sera libre dans quelques mois.

Henriette déménagera en dehors de notre région alors que René a déjà donné plus de 12 années de bénévolat de façon discontinue et il souhaite se retirer.

Pouvons-nous compter sur vous pour combler le poste qui deviendra libre ?

La saison estivale sera bientôt derrière nous. Les membres que vous avez désignés pour diriger le Club se sont réunis et l'exécutif a été formé comme suit :

- Gilles Nadeau, président et responsable des locations de salles ;
- Dominic Roy, vice-président et relationniste ;
- Raymond Nadeau, secrétaire et registraire ;
- Henriette Lavoie, trésorière ;
- René Goulet, administrateur ;
- Olive Dion, administratrice ;
- Gaétan Beaupré, administrateur.

Pour information, communiquez avec Dominic Roy, relationniste au 418 569-6143.

Note : un poste d'administrateur deviendra bientôt disponible ; joignez-vous au groupe en communiquant avec Dominic Roy au 418 569-6143.

Dans la parution du prochain Gervaisien, je vous ferai connaître la programmation de nos activités à venir. Je peux cependant vous informer que les matinées-café reprendront pour nos membres à partir du mercredi 7 septembre de 9h à 11h.

Nous désirons relancer VieActive ; pour se faire, nous avons besoin qu'une personne ou un groupe de personnes se manifestent pour prendre en charge l'activité.

Une salle est toujours disponible pour nos amateurs de cartes, un responsable est aussi demandé pour l'organisation de l'activité et le recrutement.

Samedi le 10 septembre prochain, dans le cadre de la Semaine de la Municipalité, le club FADOQ et la municipalité de St-Gervais organisent conjointement des activités au Parc historique de la Promenade-des-Sœurs. En cas de pluie, les activités seront remises au dimanche 11 septembre. Des précisions sur les activités vous seront communiquées bientôt.

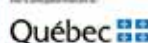
Bienvenue à toutes et tous.



Accompagnement pour les personnes de 16 ans et plus, sans limite d'âge

- Services **GRATUITS**, flexibles et personnalisés
- Rédaction de cv et préparation d'entrevue
- Bilan de compétences
- Orientation / changement de carrière
- Exploration du marché du travail

Contacte nos conseillères au 418 887-7117



Les services-conseils offerts à la population de 16-35 ans de la MRC de Bellechasse sont rendus possibles grâce à la participation financière du gouvernement du Québec.

Bibliothèque

HEURES D'OUVERTURE

LUNDI	13h30 à 15h30
MARDI	18h30 à 20h30
JEUDI	18h30 à 20h30
SAMEDI	9h00 à 11h00

LE LUNDI 5 SEPTEMBRE, JOURNÉE DE LA FÊTE DU TRAVAIL, LA BIBLIOTHÈQUE SERA FERMÉE.



Le 22 août prochain, une partie de la collection du Réseau sera renouvelée. Vous aurez ainsi accès à de nouveaux documents, dont des nouveautés, des romans, des biographies, des bandes dessinées, des livres pour enfants et plus encore.

Les échanges de livres ont lieu 3 fois par année et renouvellent chaque fois le tiers de votre collection du Réseau BIBLIO. Ces échanges vous assurent une mise à jour constante de la collection, un choix diversifié et des nouveautés à dévorer.

Rendez-vous à la bibliothèque pour explorer votre nouvelle collection.

NOUVEAUX LIVRES

La chronique des Bridgerton – T.06 Francesca
La chronique des Bridgerton – T.07 Hyacinthe
La chronique des Bridgerton – T.08 Grégory
La chronique des Bridgerton – T.09 Des années plus tard
- Julia Quinn

Place des érables - T.05 Variétés E. Méthot & Fils
- Louise Tremblay D'Essiambre

Si tu t'appelles Mélancolie
- Mélanie Leblanc



SAVIEZ-VOUS QUE...

Vous aimez lire mais éprouvez des problèmes de vision? Saviez-vous que votre bibliothèque municipale possède des romans et des documentaires en large vision? Ces volumes facilitent la lecture grâce à la grande taille des caractères, une mise en page espacée et un papier antireflet. C'est le meilleur moyen pour lire sans se forcer les yeux.

Les livres large vision sont disponibles directement dans les rayons et sont identifiés avec une étiquette jaune. Renseignez-vous en bibliothèque pour repérer cette section. Il est aussi possible d'accéder à près de mille titres en gros caractère grâce au prêt entre bibliothèques.

www.reseaubibliocnca.qc.ca/client/groscaracteres pour tout savoir sur les livres large vision.



BESOIN D'AIDE POUR LIRE VOS LIVRES NUMÉRIQUES?

Problème d'accès aux revues en ligne? Les techniciens au Réseau BIBLIOCNCA peuvent vous aider sans frais à résoudre les problèmes concernant les ressources numériques de la bibliothèque. Pour une première utilisation, consultez les guides de démarrage et les instructions disponibles pour chaque ressource à l'adresse www.reseaubibliocnca.qc.ca

Ces guides vous donneront toutes les étapes nécessaires à la consultation des ressources numériques. En cas de problème lors de la connexion ou de la consultation, remplissez le formulaire suivant: bit.ly/SoutienNumerique et un technicien au réseau vous contactera dans les meilleurs délais.

Suzanne Fradet,
bénévole de votre bibliothèque

AOÛT 2022

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
14 JOURNÉE PORTE OUVERTE UPA	15	16 	17	18	19	20 TOURNOI DE GOLF DE SAINT-GERVAIS
21	22	23  CUEILLETTE DES CONTENANTS POUR L'ANALYSE D'EAU	24	25 RETOUR DES CONTENANTS POUR L'ANALYSE D'EAU AVANT 12H	26 3E VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES	27
28	29	30 	31			

SEPTEMBRE 2022

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
				1	2	3
4	5	6 CONSEIL MUNICIPAL 	7 DATE DE TOMBÉE DU JOURNAL	8	9	10 PIQUE-NIQUE FAMILIAL 11H30 MESSE 16H00
11	12	13 	14	15	16	17
18 MESSE 10H00	19	20 	21	22	23	24 MESSE 16H00
25	26	27 	28 BINGO CHEVALIERS DE COLOMB DE ST-LAZARE 19H00	29	30	

Conception graphique

Papeteries d'affaires

Affichage grand format

**SALON D'EXPOSITION
KIOSQUE
AFFICHAGE**

**DESIGN
IMPRESSION
LIVRAISON**

Produits publicitaires

Lettrages véhicules

Kiosques et stands

CREDO

IMPRIMERIE | DESIGN | LETTRAGE

impressionscredo.ca

Informations générales
info@impressionscredo.ca

Soumission grand format
estimations@impressionscredo.ca

Soumission impression offset/numérique
devis@impressionscredo.ca

EMI



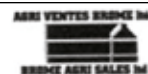
LES ENTREPRISES MARTINEAU INC.

Marc Martineau
marc@ent-martineau.com

**Ventilation naturelle et mécanique
Silos à grains et à moulée
Équipement d'élevage
Soigneurs automatiques**

144, Rang 1 Ouest, Saint-Gervais Qc G0R 3C0

Tél.: 418.887.3307 Téléc.: 418.887.7006 1 866 887-3307 sans frais



Aston

VENTEC

BROCK



Kiosque libre-service

**Impression en 12 sec.
et facile d'utilisation**

**Apportez
votre :**

- carte mémoire
- disque compact
- clé usb

- 1** Choisissez vos photos
- 2** Recadrez vos photos
- 3** Corrigez les yeux rouges



Proxim

Manon Ruel et Marie-Eve Genois
2604B, avenue Royale, St-Charles • 418 887-3133

LIVRAISON GRATUITE

Ouvert 7 jours et 5 soirs



418 882-6023

WWW.PAVAGESAINTHENRI.COM

Spécialité : Stationnement commercial et résidentiel

Fax: 418 882-0833

Cell: 418 882-8352

François Marquis

francois.marquis@globetrotter.net

9142-0992 Québec Inc.

197, Trait Carré Ouest

St-Henri de Lévis QC

G0R 3E0



904, route du Président-Kennedy, Lévis QC G6C 1A5

SÉBASTIEN VERMETTE

Conseiller

s.vermette@maisonduroutier.com

Tél.: 418 837-6988, P. 203 | Cell.: 418 882-7139

Télé.: 418 837-8630



www.maisonduroutier.com

MORENCY
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Martin Bouffard

mbouffard@morencyavocats.com

T 418 651-9900 F 418 651-5184

Édifice Le Delta 3

2875, boulevard Laurier, bur. 200

Québec (Québec) G1V 2M2

T 514 845-3533 F 514 845-9522

500, place d'Armes, 25^e étage

Montréal (Québec) H2Y 2W2

morencyavocats.com



S.R. ÉLECTRIQUE

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

Beaumont T 418 999-4164

srelectrique.com



Résidentiel



Commercial



Institutionnel



Pétrolier



Agricole



Corporation
des maîtres électriciens
du Québec

R.B.Q. : 5782-8261-01

Une approche de qualité, personnalisée et rapide

Hébergement touristique
Un jour à la fois **CHEZ VICTORIA**



- Magnifique maison centenaire

- Idéale pour les amateurs de nature (À proximité du Massif du Sud)

Adresse

Réservations

555, route 216

418 887-6289

Saint-Philémon

418-208-8010

(Québec) G0R 4A0

chezvictoria@outlook.com

Andrée Campagna, propriétaire

Centre canin
Jean Tremblay

maître-chien dresseur diplômé

- École de dressage
- Vente de chiens de race spécialité: Berger allemand
- Pension, service d'accouplement,onte, lavage
- Vente de moulées, accessoires
- Location de chiens dressés

*C'est pas de la bête pour
un chien d'être aimablement soumis!*

74, rang Du Bras, St-Gervais, Bellechasse (Qc) G0R 3C0 418.887.3330



Pourquoi vous déplacer ?

Remplacement et réparation
de pare-brise directement chez-vous
sans frais supplémentaires

Aussi offert
Verre de meuble,
Thermos, moustiquaire etc.

cell : 418 998-7778

Obtenez **125\$** en argent pour le paiement
de votre franchise d'assurance.

www.vitrieriemobile.com
41, rue du Bocage, St-Henri

LES ENTREPRISES

Louis Gosselin

Arrosage en milieu agricole
Conforme aux normes environnementales

AXEL

LOCATION DE GARAGES



FABRIQUÉS EN BOIS

16, Rang 2 Ouest, Saint-Gervais

Tél.: (418) 887-5299



CLINIQUE DENTAIRE Saint-Gervais

Dre Caroline Laliberté, DMD **Dre Alexandra Lessard, DMD**

10, rue de la Fabrique Ouest
Saint-Gervais (Québec) G0R 3C0
418 887-3339

Bienvenue aux nouveaux patients !

Massothérapie Johanne Rouleau

*Massage douleurs musculaires
Massage détente
Technique Neuro-cutané*



36A rue Lacasse
St-Gervais
G0R 3C0

418-208-9285



T.N.C.
technique neuro-cutanée

Garage Jacques Langlois

418 887-6750

145, 1er Rang Est
St-Gervais Qc G0R 3C0

Mécanique générale
Antirouille
Diagnostic (check-engine)
Vente de pneus (plusieurs marques)



LES FONDATIONS A. BOURASSA INC.

COFFRAGE
RÉSIDENTIEL & COMMERCIAL

Alain Bourassa
Président

10, 1^{er} Rang Est
Saint-Gervais (Québec) G0R 3C0
fondation.a.bourassa@globetrotter.net
R.B.Q. : 8005-2533-59

T 418-887-6542
C 418-933-6542
F 418-887-6258

LES CONSTRUCTIONS Gilles Bélanger

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL ET SPÉCIALISÉ

Résidentielle - Commerciale

Sébastien Bélanger, président
constructions.g.belanger@hotmail.com



R.B.Q. : 2631-2942-19

Tél.: 418 837-7067

Cell.: 418 576-0908



Goulet & Godbout
Notaires S.E.N.C.

145, rue Principale
Saint-Gervais, Qc
G0R 3C0
Tél.: (418) 887-3277
Télécopieur: (418) 887-3939
ggnotaires@globetrotter.net
www.gouletgodboutnotaires.com

 **Roch Godbout**
Notaire

 **Myriam Couillard**
Notaire-MBA



PRÈS DE VOUS

Saint-Gervais 1 800 463-1911

promutuelassurance.ca

PROMUTUEL
ASSURANCE



Services
de climatisation
Daneau inc.

4605, boul. de la Rive-Sud
Lévis (Québec)
G6W 1H5

Jean-Yves Audet

Tél.: 418 833.9269
Téléc.: 418 833.7706



Philip Isabelle
418.887.6608

Distributeur de vêtements de travail
Équipement de sécurité
Serviette et literie

251, rue Principale, Saint-Gervais, Québec G0R 3C0

boutiquedutravailleurstg@hotmail.fr



COIFFURE
Caroline Lemieux

Où chacun est important!

HORAIRE

20, 5^e Rang Est
Saint-Gervais

418 887-3747

Mardi 8h00 à 20h00
Mercredi 8h00 à 20h00
Vendredi 8h00 à 20h00

MARCHÉ
BONICHOIX
Épicier - Boucher - Licencié
 • Produits maison • Fruits et légumes • Agence SAQ
CARREFOUR 418 887-3396
 S T - G E R V A I S 152 rue Principale, Saint-Gervais

www.sylviedionfleuriste.com
Sylvie Dion
 FLEURISTE
 FLEURS pour toute occasions
 CADEAUX-LIVRAISON
 418 887-3874
 sylvie.dion.fl@globetrotter.net
 Rejoignez-nous sur Facebook
 293, Principale, St-Gervais (QC), G0R 3C0

Roy
 MINI-MOTEUR
 Le spécialiste en équipement jardin, pelouse et forestier
 Serge Roy, propriétaire
 9154, Route 279, St-Charles (Québec) G0R 2T0
 Tél. : (418) 887-3653 • Fax : (418) 887-5074 • Sans frais : 1-866-887-3653
 LAWN-BOY STIHL TIGR TORO Cub Cadet Husqvarna


 GRAND CHOIX DE VIANDE
 PRODUITS LOCAUX
 PLATS CUISINÉS 100% MAISON
 VIANDE À MÉCHOU
 RÉSERVEZ À L'AVANCE
 VOS VIANDES FAVORITES
 POUR VOS PARTYS ESTIVAUX!
 418 916-3144
 192, rue Principale
 SAINT-GERVAIS, QC
 turlo.ca
 HORAIRE
 Lundi au vendredi : 9h à 18h
 Samedi : 9h à 17h30
 Dimanche : FERMÉ

BOSSE
PRESTIGE
 Débosselage sans peinture sur rendez-vous
 Marc-André Laflamme
 marc-andre.laflamme@hotmail.com
 418 953-4936

GOULET & FILS

 Éric Goulet
 108, rue Principale,
 Saint-Gervais QC G0R 3C0
 Tél.: 418 887-3327
 Cell.: 418 882-7600
 eric.goulet@frsgouletetfils.com
 frsgouletetfils.com
 DION Pronovost
 POTTINGER ANDERSON

L. ASSELIN INC.
 USINAGE & SOUDURE
 FABRICATION • CONCEPTION • HYDRAULIQUE
 JEAN-NOËL ASSELIN, INC.
 TÉL: 418 887-3762 FAX: 418 887-3639 ASSELIN_L@VIDEOTRON.CA
 322, RUE PRINCIPALE, SAINT-GERVAIS (QC) G0R 3C0


 Garage
Patrick Fradette inc.
 Mécanique générale
 • Diagnostic électronique
 • Vente de pneus
 • Pose de pare-brise
 302, Principale
 Saint-Gervais G0R 3C0
 887-3945
 887-3941


*La touche créative
 de votre projet!*
ALCRÉA DESIGN
 création graphique et événementielle
 DESIGN GRAPHIQUE
 CONCEPTION D'IDENTITÉ VISUELLE
 PAPETERIE ÉVÉNEMENTIELLE
AUDREY LAPLANTE
 DESIGNER GRAPHIQUE
 418 925-7720
 audreyl@hotmail.ca
 WWW.ALCREA.CA